



LA SEGPA NE S'ADRESSE PAS AUX ELEVES

- qui peuvent tirer profit de la mise en accessibilité des apprentissages (PPRE, PAP)
- qui ont un retard de développement intellectuel
- qui ont des difficultés directement liées à :
 - la compréhension de la langue française (élèves allophones)
 - des troubles du comportement
 - des TSLA (Troubles Spécifiques de la Langue et des Apprentissages)
 - une maladie chronique, psychique

LE MAINTIEN N'EST PLUS UNE CONDITION